



Communiqué
Epidémie de Rougeole aux îles Tonga
et Samoa
Vigilance pour les Etats et Territoires
insulaires océaniques

Le 26 septembre 2019, l'OMS et l'UNICEF ont déterminé que le virus de la rougeole était plus susceptible d'être importé dans les États et Territoires insulaires océaniques, dans la mesure où les pays voisins ont récemment été frappés par des épidémies de rougeole. Le 16 octobre, le ministère de la Santé du Samoa a déclaré une épidémie de rougeole, et le 22 octobre, le ministère de la Santé des Tonga a publié des conseils sanitaires et signalant des cas confirmés de rougeole.

Par conséquent l'Agence de Santé du Territoire des Iles Wallis et Futuna souhaite partager ce risque accru de rougeole auprès de l'ensemble de la population du Territoire.

Pour information, la vaccination contre la rougeole a débuté sur Wallis et Futuna en janvier 1988 pour les enfants nés en 1987.

Avant cette date, la population non vaccinée est donc à risque.

La population est invitée à la plus grande vigilance

CONDUITE A TENIR en cas de symptômes

L'Agence de Santé invite les personnes présentant les signes principaux tels que les deux suivants :

- Une forte fièvre (avec des pics à plus de 40° C)
- Eruption cutanée (petites plaques rouges légèrement en relief, qui ne forme pas de cloques et ne provoquent pas de démangeaisons)

Et éventuellement associés :

- Ecoulement nasal, éternuements (Rhinite)
- Toux
- Yeux rouges et larmoyants (conjonctivite)
- Petites taches blanches à l'intérieur des joues, en regard des 1ères et secondes molaires supérieures

À consulter dans les plus brefs délais un professionnel de santé de l'Agence de Santé en téléphonant à l'avance dans les dispensaires aux heures d'ouverture et en dehors aux urgences de l'hôpital de SIA et de KELEVELEVE pour décision médicale.

CONDUITE A TENIR pour les voyageurs

Avant le départ :

L'OMS recommande que tous les voyageurs qui ne peuvent justifier avoir reçu deux doses de vaccin à valence rougeole ou être immunisés contre la maladie soient complètement vaccinés contre la rougeole au moins 15 jours avant leur départ vers ou en provenance de zones où la circulation du virus de la rougeole a été signalée.

L'Agence de santé invite ces voyageurs à se rendre dans les dispensaires et à l'hôpital de Kaleveleve pour obtenir des informations sur la conduite à tenir.

Pendant le voyage et de retour d'une région infectée par la rougeole :

Si des voyageurs pensent être atteints de la rougeole, ou qu'un membre de leur famille est atteint, **il est conseillé de :**

- Consulter immédiatement un professionnel de santé et **téléphoner à l'avance** à l'établissement de santé afin d'être examinés à leur domicile ou d'être placés à l'isolement à leur arrivée dans l'établissement de santé (décision médicale).
- Éviter les transports en commun et les lieux publics et rester dans leur lieu de résidence actuel (p. ex. hôtel ou domicile), sauf pour consulter un professionnel de santé ou se conformer à ses recommandations.
- Rester à la maison ou se tenir à distance des lieux fréquentés pendant sept jours après la première apparition de l'éruption cutanée.

Mata'Utu, le 14 novembre 2019

Pour partage et affichage.

